

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > MARATHON

# MARATHON



# MARATHON

Dernière mise à jour :

19.01.2020

## Fongicides

### Protection des cultures

**N° AMM :**

9400367





**Protection**  
**Fongicide**  
**Responsable**

**Formulation:**

SC Suspension concentrée

**Mode d'action:**

Curatif : Action du cyproconazole

Préventif : Actions du cyproconazole et du chlorothalonil

Contact : Avec couverture de l'organe protégé

Pénétrant

Systemique

MARATHON est un fongicide céréales complet associant du cyproconazole et du chlorothalonil : le cyproconazole pénètre rapidement dans la plante jusqu'au bout des feuilles. Partenaire nécessaire des triazoles, le chlorothalonil est efficace sur toutes les souches de septoriose, évitant ainsi leur progression. Prêt à l'emploi, cette solution offre à l'agriculteur un gain de temps appréciable

## Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

**Blés**

**Féveroles**

**Orges**

**Pois de Conserve**

**Pois fourrager**

**Pois protéagineux d'hiver**

## Pois protéagineux de printemps

### Triticale

•

Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1<sup>er</sup> juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1<sup>er</sup> juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

•

•



**SGH05**

•



**SGH07**

•



**SGH08**

•



**SGH09**

### Classement

### Mention d'avertissement

Danger

### Délai de rentrée

• Pour les travailleurs : 48 Heures ((DGAL))

### Mentions de danger

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
- H360D - Peut nuire au fœtus.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
- P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

### Équipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour l'opérateur, porter PENDANT L'APPLICATION AVEC TRACTEUR AVEC CABINE: une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour l'opérateur, porter PENDANT L'APPLICATION AVEC TRACTEUR SANS CABINE: une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour l'opérateur, porter PENDANT LE MELANGE/CHARGEMENT, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus, avec traitement déperlant, un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée et des lunettes ou écran facial certifié norme EN166 (CE, sigle 3)
- Pour l'opérateur, porter PENDANT LE NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée, des lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Pour le travailleur, porter une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35% / 65% - grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup>) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

### Préparation de la bouillie

Bien agiter l'emballage avant utilisation.

Remplir la cuve à moitié d'eau. Mettre l'agitateur en marche. Ajouter Marathon, compléter en eau pour remplir la cuve. Maintenir l'agitation pendant toute la durée du traitement.

### Volume d'eau

100 à 400 l/ha

### Paramètres pression

1.5 à 3 bars

## Délai sans pluie

Temps de ressuyage de la bouillie

## Type de buse

A fente

A limitation de dérive

## Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

## Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.  
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.



En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.  
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

- MARATHON® - Danger - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H360D - Peut nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les

organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



**Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

MARATHON® - AMM N° 9400367 - Composition : 375 g/l chlorothalonil \* + 40 g/l cyproconazole \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**